

Ministère de l'écologie et du développement durable

**Arrêté du 1er février 2005 portant désignation du site Natura 2000
Rade de Lorient (zone de protection spéciale)**

NOR: DEVN0430256A

La ministre de la défense et le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II, R. 214-16, R. 214-20, R. 214-21 et R. 214-22 ;

Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II, premier alinéa, du code de l'environnement, Arrêtent :

Article 1

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 rade de Lorient » (zone de protection spéciale FR 5310094) l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Morbihan : Gâvres, Locmiquélic, Plouhinec, Riantec.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 rade de Lorient figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Morbihan, à la direction régionale de l'environnement de Bretagne et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3

Le directeur de la nature et des paysages et la directrice des affaires juridiques au ministère de la défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 2005.

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Serge Lepeltier

La ministre de la défense,

Michèle Alliot-Marie

Zones de Protection Spéciale

16-déc-02

Zone: RADE DE LORIENT (étangs Kervran et Kerzine, anses Gâvres et Pen Mané)

Date de description: 12/01/1993

Mise à jour: 20/12/2002

Code zone: 206530

Altitude minimum: 0

Altitude maximum: 10

Superficie en hectares: 485,501

Commune(s) concernée(s) :

GAVRES	56062
LOCMIQUELIC	56118
PLOUHINEC	56169
RIANTEC	56193

Annexe
à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
de la rade de Lorient
Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement

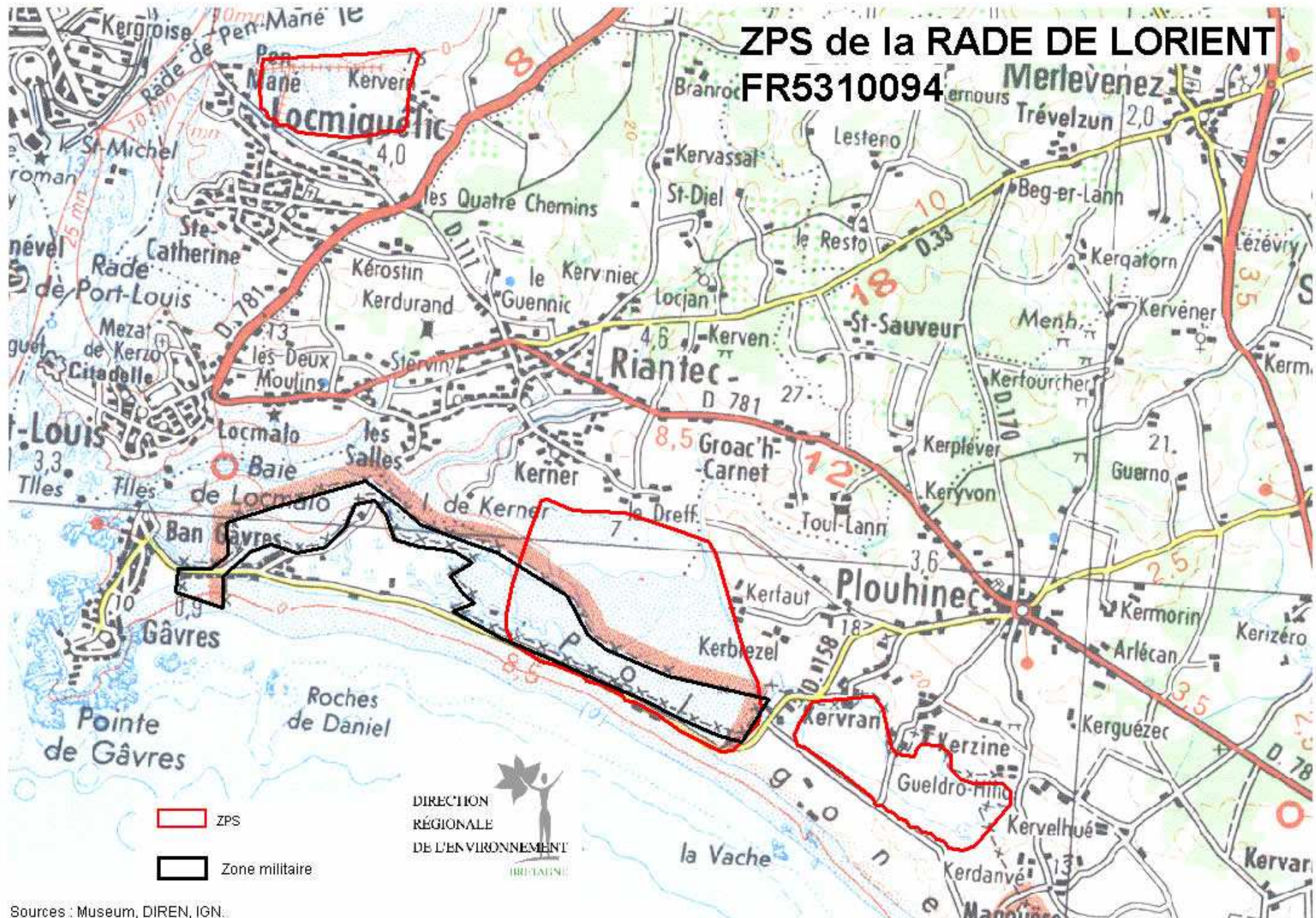
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>



2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2ème alinéa du code de l'environnement :

Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>
Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>

ZPS de la RADE DE LORIENT

FR5310094



-  ZPS
-  Zone militaire

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
BRETAGNE